

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

## Objet : Décisions modificatives

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

## Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

## PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GARNVAULT Philippe	
	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8)** ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES : (4)** DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il convient de procéder à divers ajustements d'enveloppes budgétaires au titre de quatre budgets communautaires : les budgets M49 « Eau potable » et « Assainissement collectif », le budget M4 « Multi-services » et le budget principal d'API.

S'agissant des décisions modificatives (DM) des budgets de l'eau et de l'assainissement, il convient d'ajuster sensiblement l'annuité de la dette de ces deux services. Ces annuités varient encore, au fur et à mesure que les avenants de transferts des prêts nous arrivent, et que les échéances sont liquidées. L'incidence budgétaire résulte de la dette des communes qui géraient ces services en budget principal. En effet, toutes n'avaient pas systématiquement porté à la connaissance du cabinet chargé de l'étude préalable les prêts affectés (en tout ou partie) à ces compétences. L'impact budgétaire est nul, puisque ces charges sont couvertes par les disponibilités du BS, qui avaient été affectées à l'entretien et aux travaux de manière systématique. Toutefois, les crédits restant au titre de l'entretien et des travaux restent encore largement dimensionnés. Ces décisions modificatives s'établissent ainsi :

BUDGET EAU					
Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
911	1641	16	CAPITAL DES EMPRUNTS EN EURO	82 500,00	Financement sur enveloppe travaux
911	2315	23	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-82 500,00	Reprise sur travaux de réseaux
			<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	
911	6228	011	DIVERS	-5 000,00	Reprise sur charges d'exploitation
911	66111	66	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	5 000,00	Financement sur entretien des réseaux
			<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	

BUDGET ASSAINISSEMENT					
Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant	Observations
921	1641	16	CAPITAL DES EMPRUNTS EN EURO	231 000,00	Financement sur enveloppe travaux
921	2315	23	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-231 000,00	Reprise sur travaux de réseaux
			<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	

La modification apportée au budget « Multi-services » concerne l'ajustement de la prestation d'entretien et de contrôle de la station-service d'Anzat-le-Luguet, au regard du contrat définitif conclu avec le prestataire pour cette station et celle d'Ardes-sur-Couze. A titre d'information, c'est le titulaire de la délégation de service de la station du Vernet-Chaméane qui assure désormais directement le coût de cette prestation. Ce complément de 2.000 € est financé par l'actualisation de la provision de stock de fin d'année de la station concernée. Cet ajustement de 4.000 € de recettes, permet également d'inscrire une provision de 2.000 € à l'attention des services techniques, en cas de besoin de fournitures en fin d'exercice. Cette DM1 pour 2020 est donc la suivante :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
DSTTECHNIQ	90	6063	011	STATANZAT	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
DSTTECHNIQ	90	6156	011	STATANZAT	MAINTENANCE	2 000,00
					<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000,00</b>
ECO EQUIPEC	90	6032	013	STATANZAT	VARIATION DES STOCKS DES AUTRES APPROVISION.	4 000,00
					<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000,00</b>

S'agissant de la DM2 du budget principal, elle s'élevé à 922.737,80 € au total des deux sections et s'établit ainsi qu'il suit :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant	Observations
DFICOMPTA	01	023		023	003		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	392 869,25	Reliquat disponible pour autofinancement
ECOCULTURE	30	6042		011	031		ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	6 000,00	Inauguration Ecole de Musique / contrat artistique
DSTTECHNIQ	020	6156		011	025		MAINTENANCE	4 800,00	Levée de réserves SSI suite à visite
ECOCULTURE	30	6188		011	031		AUTRES FRAIS DIVERS	1 500,00	Inauguration Ecole de Musique / sécurité
ECOTOURISM	95	6226		011	030		HONORAIRES	2 912,40	Action tourisme Vallée des Saints
AJCOMMUN	020	6226		011	017		HONORAIRES	1 500,00	Prise en charges de dépendants sur jugement
ECOMUSIQUE	311	6283		011	032		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000,00	Ménage nouvelle Ecole de Musique
ECOCULTURE	30	64131		012	031		REMUNERATIONS NON TITULAIRES	1 000,00	Inauguration Ecole de Musique / techniciens
ECOCULTURE	30	6478		012	031		AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	1 500,00	Inauguration Ecole de Musique / techniciens
EJSJEUNES	422	651		65	008	MDJ	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	505,00	Redevance SACEM
EJSJEUNES	422	6718		67	008	MDJ	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	940,00	
EJSJEUNES	422	6718		67	008		AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	300,00	Remboursements aux familles COVID
EJSPISCINE	413	6718		67	010		AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	1 710,00	enfance/jeunesse
EJSSPORT	40	6718		67	010		AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	840,00	
							<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>428 376,65</b>	
DSTTECHNIQ	020	704		70	025		TRAVAUX	60 800,00	Facturation de travaux aux communes
ODVHABITAT	70	74718		74	041		AUTRES	116 192,00	
ECOPATRIMO	324	74718		74	033		AUTRES	17 000,00	
EJSEXTRA	421	7473		74	008		DEPARTEMENTS	6 410,03	
ECOAGRIFOR	92	7477		74	029		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	-3 000,00	Ajustement des subventions reçues, non budgétées en tout ou partie au Budget Primitif (absence de notification ou absence de réinscription).
ECOCULTURE	30	7477		74	031		BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	110 440,44	
EJSPERISCO	422	7478		74	008		AUTRES ORGANISMES	21 802,23	
ADEENVIRON	830	7478		74	038		AUTRES ORGANISMES	15 851,73	
EJSCOMMUN	40	7478		74	011		AUTRES ORGANISMES	12 520,06	
EJSPENFAN	522	7478		74	008		AUTRES ORGANISMES	12 191,18	
ADEENVIRON	830	7588		75	038		AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	3 100,00	Reimputation participation vélos électriques
DFICOMPTA	01	7711		77	003		DEDITS ET PENALITES PERCUES	3 000,00	Dépens reçus sur jugements
DRHPAYE	020	7788		77	025		PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	41 082,14	
DGSCOMMUN	020	7788		77	001		PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	8 824,26	
DRHPAYE	421	7788		77	008		PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 752,78	Indemnités journalières reçues
ECO EQUIPEC	90	7788		77	034	EVOLYSS	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	4 409,80	
							<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>426 376,65</b>	
DFICOMPTA	01	2041411		204	003		BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	92 564,15	Complément fonds de concours aux communes
DFICOMPTA	01	2041412		204	003		BATIMENTS ET INSTALLATIONS	400 000,00	Complément fonds de concours aux communes
DSTTECHNIQ	522	2313		23	008	CRECHECOLL	CONSTRUCTIONS	26 000,00	Réimputation sur disponibilités crédits
ADEENVIRON	830	2313	201721	23	038		CONSTRUCTIONS	3 797,00	Complément pour solde TEPCV
DSTTECHNIQ	020	2313	202002	23	057		CONSTRUCTIONS	-26 000,00	Réimputation sur disponibilités crédits
							<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>496 361,15</b>	
DFICOMPTA	01	021		021	003		VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	392 869,25	Autofinancement du fonctionnement
ADEENVIRON	830	13141	201721	13	038		COMMUNES MEMBRES DU GFP	-3 100,00	Réimputation vélos électriques des communes
EJSPENFAN	522	1318		13	008	CRECHECOLL	AUTRES	883,38	Subvention CAF Multi Accueil Champeix
EJSCOMMUN	40	1318		13	011		AUTRES	7 017,36	Solde subvention CAF logiciel métier et tablettes
DSTTECHNIQ	311	238	201701	23	32		AVANCES VERSEES SUR COMMANDES	87 205,73	Récupération partielle d'avance Ecole de Musique
DFICOMPTA	01	1641		16	003		EMPRUNTS EN EUROS	11 485,43	Emprunt d'équilibre de la DM
							<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>496 361,15</b>	

Vous trouverez, en observations, la destination des dépenses et la provenance des recettes. On notera toutefois, que 92 % des 426 K€ de recettes de fonctionnement nouvelles sont consacrés à l'autofinancement des investissements en dépense (393 K€). Le reliquat modeste de dépenses de fonctionnement est majoritairement consacré à la nouvelle école de musique (10 K€ pour son inauguration et autant pour les frais de ménages jusqu'à la fin de l'année).

Le pôle Enfance/Jeunesse a valorisé les remboursements à effectuer aux familles dans le cadre du COVID (3.790,00 €). Toutefois, la part la plus significative de l'impact sanitaire sur ces recettes se concrétisera sous forme d'avoirs aux familles, qui continuent d'utiliser les services d'API. La commission des finances sera chargée d'analyser les impacts budgétaires globaux de la crise COVID pour l'ensemble des services. Elle fera des propositions d'étalement de charges sur 5 ans ou d'effacement par affectation de réserves, au conseil communautaire en fin d'exercice (DM technique de décembre). Les efforts d'API pour le soutien à l'économie locale seront clairement identifiés, puisque certaines charges ont un caractère indirect (exemple : versement d'indemnités aux entreprises de transport, en l'absence de service fait, par l'intermédiaire du conseil départemental).

Les recettes de fonctionnement nouvelles sont majoritairement générées par les subventions de même nature notifiées et perçues depuis le début de l'exercice (309 K€). Les indemnités journalières encaissées représentent 60 K€, et un complément de 51 K€ est inscrit au titre des travaux de voirie réalisés par les services techniques d'API pour les communes membres qui utilisent le service.

En investissement, l'autofinancement et la récupération partielle des avances faites à l'entreprise titulaire du marché de l'école de musique (87 K€) permettent l'inscription en dépenses du complément de 493 K€, qui porte à 1M€ l'enveloppe annuelle destinée aux fonds de concours aux communes.

Il est rappelé qu'au budget supplémentaire l'intégralité des crédits de recours à l'emprunt 2020 avaient été effacés. L'équilibre de la DM2 suppose un recours résiduel à cette ressource (11 K€), très loin du recours moyen autorisé de l'ordre de 2 M€. De fait, aucun emprunt ne sera mobilisé en 2020, et cette modeste dotation fera l'objet d'une annulation au cours de la prochaine décision modificative.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver les DM1 des budgets « Eau potable » et « Assainissement », dont le montant total est nul pour chacune d'elles ;
- D'approuver la DM1 du budget « Multi-services » qui s'équilibre à la somme de 4.000,00 € de dépenses et de recettes ;
- D'approuver la DM2 du budget principal qui s'équilibre à la somme de 922.737,80 € de dépenses et de recettes.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020